



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



# Institut Régional de Formation des Ambulanciers

## PROJET PEDAGOGIQUE 2025/2026



# Table des matières

|                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                    | <b>4</b>  |
| <b>I. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION.....</b>                      | <b>5</b>  |
| 1.1. L'environnement de l'IRFA .....                                        | 5         |
| 1.2. Les missions de l'équipe .....                                         | 8         |
| 1.3. Les partenaires de l'IRFA .....                                        | 9         |
| 1.4. Les administrations de contrôle et de tutelle .....                    | 9         |
| 1.5. Les instances de gouvernance .....                                     | 9         |
| 1.6. La démarche qualité .....                                              | 10        |
| <b>II. LA PROFESSION.....</b>                                               | <b>11</b> |
| 2.1. Définition .....                                                       | 11        |
| 2.2. Contexte .....                                                         | 11        |
| 2.3. Exigences professionnelles.....                                        | 12        |
| 2.4. L'organisation générale.....                                           | 13        |
| <b>III. VALEURS ET CONCEPTS DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA PÉDAGOGIE.....</b> | <b>15</b> |
| 3.1. Valeurs et principes partagés .....                                    | 15        |
| 3.2. Conception de l'alternance .....                                       | 16        |
| 3.3. Conception de l'apprentissage .....                                    | 16        |
| 3.4. Le portfolio .....                                                     | 17        |
| 3.5. Conception de l'apprenant .....                                        | 17        |
| 3.6. Dispositif d'apprentissage.....                                        | 17        |
| 3.7 Le dispositif de formation des auxiliaires ambulanciers .....           | 188       |
| <b>IV. L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE.....</b>                                | <b>19</b> |
| 4.1. Définition .....                                                       | 19        |

|       |                                                                         |     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| 4.2.  | Le formateur référent du suivi pédagogique .....                        | 19  |
| 4.3.  | Les modalités d'accompagnement : .....                                  | 19  |
| V.    | LA FORMATION THÉORIQUE.....                                             | 21  |
| 5.1   | Les principes pédagogiques .....                                        | 21  |
| 5.2   | Une methode pédagogque innovante : la simulation en santé .....         | 22  |
| VI.   | LES PÉRIODES EN MILIEU PROFESSIONNEL.....                               | 23  |
| 6.1.  | Notre politique autour des périodes en milieu professionnel .....       | 23  |
| 6.2.  | La coordination des périodes en milieu professionnel .....              | 255 |
| 6.3.  | La préparation et le suivi des apprenants en milieu professionnel ..... | 255 |
| VII.  | LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION .....                                        | 26  |
| 7.1.  | Evaluation des blocs de compétences .....                               | 26  |
| 7.2.  | Les outils d'évaluation .....                                           | 27  |
| 7.3.  | Evaluation du parcours en milieu professionnel .....                    | 27  |
| 7.4.  | Les dispenses de scolarité.....                                         | 27  |
| 7.5.  | Evaluation de la qualité de la formation.....                           | 28  |
| VIII. | FINALITES.....                                                          | 29  |
| 8.1.  | Les objectifs généraux et opérationnels .....                           | 29  |
| 8.2.  | Valeurs et principes .....                                              | 29  |

## INTRODUCTION

Le programme de formation d'ambulancier a pour objectif de favoriser l'émergence d'un nouveau profil professionnel reconnu à part entière - ambulancier professionnel de santé - en meilleure adéquation avec les fonctions actuelles de l'ambulancier et de l'évolution du métier assurant des missions de transports sanitaires.

Il s'agit, pour l'apprenant, d'acquérir les compétences permettant d'assurer la prise en soin globale de toute personne et ce quel que soit son âge, en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier, extrahospitalier : ceci afin d'être apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe, en prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique et/ou psychologique.

Les rôles des instituts de formation et le programme de formation sont régis par le nouvel arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Le projet pédagogique de l'Institut Régional de Formation des Ambulanciers (IRFA) de Nancy décrit la mise en œuvre de la formation au diplôme d'état d'ambulancier dans une optique d'amélioration continue de la formation des apprenants et d'épanouissement professionnel et personnel. Il prend en compte les missions (ou domaines d'activités) des ambulanciers et les compétences à acquérir au regard de la législation en vigueur.

Le référentiel de formation est centré sur l'apprenant. Elève acteur et réflexif, il est responsable dans ses apprentissages pour devenir un professionnel compétent selon trois axes principaux : comprendre, agir, transférer. Cette formation est orientée sur l'alternance intégrative et définit la collaboration entre les professionnels de terrain et l'équipe pédagogique.

Le projet pédagogique formalise les finalités et les moyens de la formation. Il pose les fondements et les orientations de la formation ambulancière au sein de notre institut. Il décline les valeurs et les conceptions, il précise les politiques de formation et de périodes en milieu professionnel et se veut un outil dynamique au travers de sa mise en œuvre. Il donne du sens et précise la finalité et les objectifs à atteindre au terme de chaque formation.

Ce projet fait régulièrement l'objet d'une évaluation et d'un réajustement.

Forts de notre capacité d'adaptation, et de notre volonté d'optimiser la qualité de la formation, nous nous efforçons de satisfaire ce besoin en compétences, et de nous soumettre au plus près à la réalité du terrain avec l'exigence nécessaire pour la reconnaissance de cette profession.

Devant les changements fondamentaux intervenus dans cette profession dans le cadre de l'aide médicale urgente (Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans ce cadre précis) et l'implication nécessaire de tous les professionnels de terrain, il nous est apparu important de formaliser notre projet pédagogique et le soumettre à la lecture de nos différents partenaires.

L'équipe pédagogique.

**Notre devise : « SEUL ON VA PLUS VITE ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »**  
**Proverbe africain**

## I. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

### 1.1. L'environnement de l'IRFA :

L'IRFA du CHRU de Nancy est dirigé par un Directeur des Soins, assisté d'un Cadre Supérieur de Santé. Un conseiller scientifique, Docteur en Médecine en exercice au Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU) de Nancy est garant de la conformité scientifique de la formation. L'équipe est composée de 2.75 ETP Infirmières formatrices permanentes et de 1ETP agent administratif, ainsi qu'environ une trentaine de formateurs vacataires dont des ambulanciers du secteur public et privé « cœur de métier ».

|                               |                                                                                                                             |                |                                                                        |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Directeur des Soins           | Jean-Joseph SCHALK                                                                                                          |                | <a href="mailto:j.schalk@chru-nancy.fr">j.schalk@chru-nancy.fr</a>     |
| Cadre Supérieur de santé      | Zarah VIGNEAUX                                                                                                              | 03.83.85.25.66 | <a href="mailto:z.vigneaux@chru-nancy.fr">z.vigneaux@chru-nancy.fr</a> |
| IDE Formatrices permanentes   | Christine LACAQUE LIEGEOIS (Responsable pédagogique)                                                                        | 03.83.85.25.65 | <a href="mailto:c.lacaque@chru-nancy.fr">c.lacaque@chru-nancy.fr</a>   |
|                               | Nathalie KUBLER                                                                                                             | 03.83.85.24.90 | <a href="mailto:n.kubler@chru-nancy.fr">n.kubler@chru-nancy.fr</a>     |
|                               | Laetitia NICOLAS                                                                                                            | 03.83.85.25.67 | <a href="mailto:L.NICOLAS2@chru-nancy.fr">L.NICOLAS2@chru-nancy.fr</a> |
| Conseiller scientifique       | Dr Marine MEDINA                                                                                                            |                | <a href="mailto:m.medina@chru-nancy.fr">m.medina@chru-nancy.fr</a>     |
| Secrétariat                   | Marie-Fleur PARATAYEN                                                                                                       | 03.83.85.25.69 | <a href="mailto:irfa@chru-nancy.fr">irfa@chru-nancy.fr</a>             |
| Formateurs vacataires experts | Ambulanciers,médecins, psychologues, IDE, association de malades,kinésithérapeutes, ergothérapeutes,chefs d'entreprises ... |                |                                                                        |

L'IRFA accueille chaque année des apprenants dès l'âge de 19 ans pour un quota de 100 apprenants/an. Les apprenants ont des profils différents : en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle ou en promotion professionnelle. L'institut est rattaché au CHRU de Nancy qui est également l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Grand Est (GHT N°7), dont il fait partie.

L'institut est situé dans un territoire de proximité qui compte de nombreux établissements de santé, des structures sociales et médico-sociales, un service de transport sanitaire hospitalier au sein du CHRU de Nancy et des entreprises de transports sanitaires privées qui représentent des terrains de stage pour les apprenants. De plus ces entreprises de transports sanitaires privées sont de potentiels des recruteurs pour les diplômés.

L'IRFA fait partie des écoles et instituts du CHRU de Nancy qui possède un centre de documentation à laquelle peuvent accéder les apprenants (prêt gratuit de livres pour une durée maximale de 15 jours).

### 1.1.1. Les locaux :

Les locaux sont situés à la Tour Marcel BROT, 1 rue Joseph Cugnot, CO 60034 54035 NANCY cedex

-  Accès facile et stationnement facilités (parking extérieur 100 emplacements) + parking intérieur de l'enceinte pour le personnel.
-  Mutualisation avec écoles et instituts du CHRU de Nancy.

| SALLES                                      | SURFACES<br>m2                                                                                                                                      | OBJET                 | CAPACITES | POINT EAU | PARTICULARITES                            |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|-------------------------------------------|
| <b>REZ DE CHAUSSEE</b>                      | Grand hall d'accueil général du public comprenant un centre de documentation, un amphithéâtre de 300 places, un self et deux grand toilettes (3 WC) |                       |           |           |                                           |
| <b>AMPHI</b>                                | 462.21                                                                                                                                              |                       | 250       | Non       |                                           |
| <b>2<sup>ème</sup> étage</b>                |                                                                                                                                                     |                       |           |           |                                           |
| <b>201 « Salle de Simulation d'Appels »</b> | 45.66                                                                                                                                               | TP                    | 12        | Non       | Table, ordinateurs, fauteuils et Placards |
| <b>203 « L'APPART »</b>                     | 47.99                                                                                                                                               | TP                    | 12        | Non       | Placards incorporés                       |
| <b>209</b>                                  | 29.22                                                                                                                                               | TD- REUNION           | 15        | Non       | Salle avec 3 ordinateurs (étudiants)      |
| <b>206</b>                                  | 13.62                                                                                                                                               | Salle détente Accueil |           | Non       | Point eau = WC Placards incorporés        |
| <b>204-205-210-211-212</b>                  | 15                                                                                                                                                  | BUREAUX FORMATEURS    |           | Non       | Placards incorporés                       |
| <b>202</b>                                  | 14.54                                                                                                                                               | Réserve-archive       |           | Non       | Etagères incorporées                      |
| <b>3<sup>ème</sup> étage</b>                |                                                                                                                                                     |                       |           |           |                                           |
| <b>302 (+ 301 pour le CFARM)</b>            | 88.47                                                                                                                                               | Salles cours          | 60        | Non       | Porte coupe-feu entre les 2               |
| <b>304</b>                                  | 35.36                                                                                                                                               | TP                    | 12        | Oui       | Placards incorporés                       |
| <b>305</b>                                  | 43.32                                                                                                                                               | TP                    | 15        | Oui       | Placards incorporés                       |
| <b>306</b>                                  | 38.17                                                                                                                                               | TP                    | 12        | Oui       | Placards incorporés                       |
| <b>307</b>                                  | 41.08                                                                                                                                               |                       | 15        | Oui       | Placards incorporés                       |
| <b>308</b>                                  | 43.57                                                                                                                                               | Salle détente         |           | Oui       | Placards incorporés                       |
| <b>303</b>                                  | 23.44                                                                                                                                               | Réserve               |           | Non       | Etagères incorporées                      |

Au sein des locaux de l'IRFA nous y trouvons des salles d'enseignement théorique (301.302), d'enseignement pratique d'urgence (304,305,306,307), du matériel pédagogique et professionnel (ponctuellement demande d'ambulance médicalisée au CHRU de Nancy, ambulance bariatrique - auprès d'une entreprise de transport qui s'est spécialisée dans ce type de transport.

Les bureaux de l'équipe pédagogique, du secrétariat et de la Direction, situés au deuxième étage permettent un accueil et une écoute active des apprenants.

Un centre de documentation, une salle informatique (sous-sol), une salle de détente pour les apprenants (3ème étage), une réserve de matériel et une salle d'archivage, complètent ces locaux d'accueil et d'enseignement, ainsi qu'un self au RDC pour le personnel et tous les apprenants. Un distributeur de boissons chaudes et froides et un distributeur de friandises se trouve au RDC du bâtiment. Ils sont entretenus par une société privée.

### 1.1.2. Le matériel :

**A)** Equipement pour toutes les salles de TP (4 salles + mutualisation avec les autres instituts) Chaque salle de TP est équipée de façon identique :

- Matériel divers destiné à la mise en œuvre de cas de mises en situations professionnelles et d'urgences, consommables.
- Outils pédagogiques : 1 rétroprojecteur à lampe + 1 paperboard + 1 tableau « Velléda » + 1 PC + 1 vidéoprojecteur au plafond + télécommande. (Sauf salle 305)
- 1 voire 2 grandes tables + 15 chaises au maximum/salles de TP
- Outils de démonstration :
  - ✓ Sacs d'intervention en urgence (Mise en situation professionnelle réelle)
  - ✓ 1 lit médicalisé électrique
  - ✓ 1 Matelas Immobilisation à Dépression et 1 pompe
  - ✓ 1 brancard
  - ✓ 1 brancard cuiller
  - ✓ 1 chaise portoir
  - ✓ 1 fauteuil
  - ✓ 1 fauteuil roulant
  - ✓ 1 plan dur + immobilisateur de tête
  - ✓ 1 table d'examen de couleur verte
  - ✓ Colliers cervicaux de différentes tailles
  - ✓ Attelles à dépression MS + MI + à main
  - ✓ Attelles aluforme MI + MS
  - ✓ Insufflateurs manuels adulte +enfant + pédiatrique
  - ✓ 1 obus d'O2 vide
  - ✓ 1 mannequin adulte + 1 enfant + 1 nourrisson
  - ✓ 1 tapis de sol
  - ✓ 1 Défibrillateur Automatisé Externe de formation + 1 grand public type Lifepak®
  - ✓ 1 coupe de tête + classeur de transparents + 8 adresses
  - ✓ chariots d'urgences + 1 scope multiparamétrique avec E.C.G est disponible en réserve

## **B) Equipement pour les 2 salles de cours (60 places assises)**

Outils pédagogiques : 1 paperboard + 1 tableau « Velléda » + feutres effaçables et indélébiles + 1 vidéo projecteur + 1 squelette + 2 écorchés + 14 Planches d'anatomie du corps humain. Possibilité d'utiliser 1 rétro à lampe+ 1 meuble avec télévision avec sono

- 32 tables + 1 table bureau + 1 fauteuil de bureau réglable + 60 chaises
- Ordinateurs portables et vidéo projecteurs, sonorisation dans chaque salle, rétroprojecteur (à la demande)

Il existe un ensemble de matériel onéreux en partage : pantalon antichoc, un dispositif d'extraction KED pour les traumatismes, des tensiomètres automatiques et des stéthoscopes, des oxymètres de pouls, 1 défibrillateur opérationnel (au 2<sup>ème</sup> étage) en plus de celui qui est disponible dans hall de la TMB, ....

Du matériel spécifique pour les enseignements en ergonomie et autour de la traumatologie :

- Tapis de sol (16)
- Déambulateurs
- Cannes simples de marche et jeux de cannes
- Écharpes d'immobilisation
- Diverses attelles pour membres inférieurs et supérieures : à dépression et aluformes
- Corsets
- Colliers cervicaux réglables ou non de différentes tailles : stilneck ; short ; tall ; régular
- + Colliers en mousse
- 2 housses de portage
- Planches de transfert rigide
- Sangles sans clip
- Casques de moto
- Différentes planches ou disques de transfert pour faciliter la translation de patients alités ou assis : 1 « Glide bord » appelé « banane » ; 1 « Easy glide », 2 ROLLBORD®

## **C) Matériel informatique :**

1 salle informatique avec 30 postes (à mutualiser avec les instituts et écoles du CHRU) au sous-sol

## **D) Matériel pédagogique spécifique :**

- 1 Bras à tension
- 1 mannequin trachéotomisé
- 1 mannequin adulte polytechnique
- 2 mannequins tronc de marque Brayden (= apprentissage des techniques de la RCP de manière ludique et intuitive)
- Lève-malade (en partenariat avec l'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE) - Lorraine Champagne-Ardenne (IFE-LCA) école ergothérapeute)
- Simulateur de conduite depuis juillet 2022 +
- Logiciel dernière génération « code de la route » en partenariat avec une auto-école
- Mémo « règles d'hygiène » ambulancier PRO – Publication par l'IRFA NANCY (Éditions Foucher), 2016
- Logiciel « Surewash » (unité de formation et d'évaluation offrant une solution mobile de formation interactive et flexible à l'hygiène des mains qui forme à la technique de désinfection des mains recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Mise à disposition par APFORIAS (association pour la prévention et la recherche sur les infections associées aux soins du Grand Est) et le Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) Grand Est.

## **1.2. Les missions de l'équipe :**

L'institut de formation a pour mission d'assurer la formation initiale des ambulanciers, des auxiliaires ambulanciers ainsi que des professionnels soignants.

L'Institut organise et forme par an :

- Deux sessions en cursus standard (810h soit 7 mois) de 50 ambulanciers : une session en février et une en août (soit 100/an) auxquelles peuvent s'ajouter des cursus partiels AS, IDE.
- 2 sessions apprentissage sur 12 mois/ an (en partenariat avec CFA Sant 'EST) depuis aout 2019
- 3 sessions d'auxiliaires ambulanciers de 30 participants/an (programmées selon planning des formations initiales des ambulanciers).

### 1.3. Les partenaires de l'IRFA :

L'institut de formation compte de nombreux partenaires qui participent à la formation des apprenants. Les **partenaires en milieu professionnel** : ils accueillent les apprenants en stage dans les différentes disciplines. Les **intervenants professionnels** : ils participent aux enseignements en apportant leur expertise dans les différents domaines du référentiel de formation. Les **chefs d'entreprise de transports sanitaires privés et/ou publics** (du CHRU de Nancy) qui accueillent les apprenants en stage professionnel et qui participent au processus de sélection des candidats aux entretiens d'admission.

### 1.4. Les administrations de contrôle et de tutelle :

Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nancy : il est l'établissement gestionnaire de l'IRFA, gère son budget et valide ses projets.

Le Groupement Hospitalier de Territoire : il définit les modalités de mutualisation des projets pédagogiques et des moyens des instituts qui en font partie.

Le Conseil Régional Grand Est : il verse la subvention annuelle de fonctionnement de l'institut, fixe le tarif des frais pédagogiques annuels et peut accompagner certains projets d'investissement.

Il définit le schéma régional des formations sanitaires, détermine les quotas d'admission et délivre les autorisations de fonctionnement des instituts et l'agrément des directeurs.

L'agence Régionale de Santé Grand Est : elle est garante de la conformité de la formation dispensée et représente la tutelle pédagogique des instituts.

### 1.5. Les instances de gouvernance :

La gouvernance des instituts de formations d'ambulanciers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture a été créé par l'Arrêté du 10 juin 2021- art 2 et modifié par les Arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023.

#### 1.5.1. L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) :

Elle est définie par l'Arrêté modifié du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, émet un avis sur différents sujets (budget de l'institut, ressources humaines, rapport annuel d'activité pédagogique...).

Elle valide le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants notamment sur les outils numériques et la simulation en santé ; le développement de l'apprentissage, les calendriers de rentrée conformément à la réglementation en vigueur, le règlement intérieur ainsi que tout avenant à celui-ci, la certification de l'institut dans une démarche qualité : celle-ci a pour but de sécuriser le parcours de formation, en assurant pour tous et dans tous les domaines pédagogique, administratif et logistique, une équité de prise en charge et d'accompagnement.

Elle tend à harmoniser les pratiques de toute nature entre les différentes écoles et instituts du CHRU de Nancy afin de faciliter les organisations et les rendre claires et transparentes pour tous.

### **1.5.2. Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves :**

Elle est définie par l'Arrêté modifié du 21 avril 2007. Cette section est présidée par le Directeur de l'institut ou son représentant. Elle prend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- ✚ Elève ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
- ✚ Demande de redoublement formulé par l'élève
- ✚ Demande de dispense pour les titulaires de Diplômes définit dans le dit Arrêté

### **1.5.3. Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires**

Elle est définie par l'Arrêté modifié du 21 avril 2007. Cette section prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

### **1.5.4. Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut :**

Elle est définie par l'Arrêté modifié du 21 avril 2007. Cette instance est organisée conjointement avec les autres écoles et instituts situés dans le même bâtiment que l'IRFA, à savoir l'IFAP et les écoles de Spécialités ERIADE, ERIBODE et IFIP)

Cette instance émet un avis sur les sujets relatifs à la vie de l'apprenant au sein de l'institut :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra scolaires

## **1.6. La démarche qualité :**

Assurer une qualité de formation pour contribuer à la qualité des prises en soins est notre préoccupation majeure.

C'est à cette fin que nous nous sommes engagés, depuis quelques années maintenant, dans une démarche d'amélioration continue.

L'apprenant occupe une place essentielle et centrale au cœur de ce dispositif.

C'est à cette fin, que nous avons orienté l'un des axes forts de notre politique qualité autour de l'accompagnement de l'apprenant. Nous proposons un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation, voire au-delà, à savoir jusqu'à l'employabilité.

La politique de formation de l'institut est orientée vers la pédagogie de la réussite. Les engagements dans notre politique qualité s'articulent, notamment, autour du développement de méthodes d'apprentissage réflexives et novatrices par le déploiement de l'approche par la simulation.

La contribution de l'apprenant à la qualité de sa formation nous est indispensable. De ce fait, ses avis, remarques et suggestions, sources d'amélioration continue, sont régulièrement recherchés par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Notre investissement dans la qualité de la formation a été reconnue comme pour les autres écoles et instituts du CHRU de Nancy en décembre 2021 puis en 2022, 2024 (audit de surveillance) et nous sommes aujourd'hui certifiés QUALIOPI : un groupe référents qualité issus de chaque école et institut a fortement contribué à cette réussite et maintient cette démarche d'amélioration continue collective par des réunions mensuelles :

- Création, échange et partage de documentation professionnelle sur un site partagé,
- Travail autour d'axes d'amélioration tels que la communication avec l'harmonisation des informations des instituts sur le site Campus

Aujourd'hui, le 3ème audit de surveillance a été préparé par un travail collaboratif au sein de l'ensemble des écoles et instituts/centre du CHRU de Nancy. Aucune recommandation ni réserve n'a été formulée par l'auditeur. La certification QUALIOPI est renouvelée jusqu'en octobre 2026.

## II. LA PROFESSION

### 2.1. Définition :

Cette définition issue du nouvel arrêté du 11 avril 2022 reconnaît ce professionnel comme :

*« [...] un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.*

*Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.*

*En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.*

*Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé) ».*

L'Ambulancier Diplômé d'Etat (ADE) exerce sur prescription médicale des missions de transports variées et, est face à une patientèle multiple dont il a la pleine responsabilité.

Son activité le conduit à collaborer avec des établissements publics ou privés de soins ou médico-sociaux pour des raisons de soins ou de diagnostic...ou raccompagne les bénéficiaires de soins à leur domicile.

Le rôle de l'ambulancier n'est pas uniquement lié à la conduite du véhicule sanitaire puisqu'il exerce aussi bien en véhicule sanitaire léger (VSL) qu'en ambulance. Il doit être capable de :

- Assurer seul l'accompagnement du patient jusqu'au véhicule sanitaire léger ou d'assurer en binôme la manutention de la personne transportée et sa surveillance. En ambulance (deux personnes à bord du véhicule, dont une au moins titulaire du diplôme d'ambulancier) l'ADE se place comme responsable de l'équipage et du patient ;
- Réaliser un bilan clinique du patient sur les lieux de son intervention et durant les transferts afin d'évaluer les besoins spécifiques à employer ou les avis à demander (au centre 15 notamment) ;
- Porter secours en première intention ou de s'intégrer à un dispositif de secours Existant ;
- Surveiller l'état du patient qui lui a été confié, de réagir à une évolution durant le transport.

L'ADE est également responsable de l'entretien de son véhicule sanitaire en ce qui concerne le respect des règles d'hygiène, la vérification et l'inventaire quotidien du matériel embarqué et la matériovigilance, son réapprovisionnement ainsi que des niveaux essentiels de sécurité tels que : pression des pneus, huile, carburant, ...

### 2.2. Contexte :

L'IRFA dispense une formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

L'ingénierie de formation a pour objectif « *Faire évoluer la formation et le référentiel de compétences des ambulanciers, afin d'accroître l'attractivité de la profession et l'adapter aux évolutions du système de santé* ». En favorisant l'émergence d'un nouveau profil professionnel de santé en meilleure adéquation avec les fonctions actuelles en renforçant l'adéquation de double appartenance santé/transport.

***Il s'agit donc, pour l'apprenant, d'acquérir les compétences permettant d'assurer la prise en soin globale des personnes, en liaison avec d'autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier afin d'être apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe, en prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle et une détresse physique et/ou psychologique.***

Devant les changements fondamentaux intervenus dans cette profession et l'implication nécessaire de tous les professionnels de terrain, il nous est apparu important de formaliser notre projet pédagogique et le soumettre à la lecture de nos différents partenaires.

Les différents enseignements de la formation visent à la construction de l'identité professionnelle du futur ambulancier.

Il devra démontrer un esprit d'ouverture pour développer son potentiel, renforcer les dimensions réflexives de l'action et ainsi favoriser l'acquisition de ses compétences. Pour ce faire, des outils de travail, des connaissances théoriques et pratiques vont lui être apportées afin de mener à bien sa future fonction d'ambulancier professionnel de santé dans différents domaines d'activités.

L'exigence, toujours croissante, de qualité en matière de santé s'applique aussi en matière de transport de patients.

Elle nécessite un personnel formé, impliqué dans sa mission, priorisant une prise en soin personnalisée et singulière, s'intéressant aux nouveautés de sa profession et capable de répondre pleinement et avec compétences à toutes les missions requises par sa fonction. (Prise en charge bariatrique, pédiatrique, personnes agitées, âgées, détenues, présentant un handicap mental et /ou des troubles psychiatriques, en fin de vie, en état d'urgence vitale, polytechniques, ...).

### **2.3. Exigences professionnelles**

L'ambulancier est un acteur fondamental dans la prise en soin de la personne soignée tant en milieu hospitalier, qu'extrahospitalier.

Il joue un rôle actif, comme tout professionnel de santé, dans la prévention et l'éducation des risques de santé publique en visant à promouvoir, à protéger, à améliorer et, le cas échéant, à rétablir la santé de personnes, de groupes ou de la population entière. Au quotidien, il fera également appel à des savoir-faire communicationnels et relationnels, et il placera le confort et le bien-être du patient au cœur des préoccupations : la notion de prendre soin, ici, rend tout son sens.

L'exercice de cette profession nécessite tout d'abord des **compétences physiques** (contraintes posturales en lien avec la manutention des patients et rythme de travail week-end, nuits...) ainsi que des **prédispositions psychologiques** (confrontation quotidienne avec la maladie, la mort, la violence...).

**L'IRFA valorise la collaboration et la participation avec les partenaires du terrain et les experts de chaque domaine enseigné, afin de maintenir et de réajuster si nécessaire, les besoins réels de ces professionnels du transport sanitaire...**

L'ambulancier doit donc être un professionnel de santé disponible et polyvalent mais aussi réactif et calme. Investi par sa mission, il aura à cœur de maintenir son niveau de connaissances et de faire évoluer ses pratiques comme la loi le lui impose.

### **2.4. L'organisation générale**

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission comme le stipule l'Arrêté du 11 avril 2022.

#### **2.4.1. Admissibilité :**

- Sur dossier :

Dossiers administratifs comprenant différents documents justifiant de son identité dont un permis conduire valide hors période probatoire, une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite et certificat médical de non CI, certificat vaccination ;

- ✚ Lettre de motivation manuscrite CV
- ✚ Un document au choix du candidat ou une situation personnelle ou professionnelle vécue ou projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- ✚ Diplômes originaux éventuels ou le cas échéant relevés scolaires/appréciations bulletins scolaires
- ✚ Selon situation candidat : attestation de travail + appréciation ou recommandation employeur
- ✚ Attestation niveau langue : ressortissants hors union européenne

Certains candidats sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité comme le précise l'Arrêté du 11 avril 2022 modifié par l'Arrêté du 4 juillet 2024.

#### 2.4.2. Admission :

Stage d'observation de **70H en continu** dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire.

En sont dispensés :

- ✚ Le candidat ayant exercé pendant 1 mois ou un an, comme auxiliaire ambulancier et bachelier, dans les trois dernières années.
- ✚ Les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années.

Entretien d'admission : objectifs

- Evaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- Apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- Apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation

En sont dispensés les candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins 1 an durant les 3 dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire (dossier d'admission uniquement).

Sont dispensés du processus de sélection :

- ✚ Les apprentis ayant déjà été sélectionnés par leur employeur
- ✚ Les titulaires d'un diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'UE ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation au Diplôme d'Etat Ambulancier français.

#### 2.4.3. Les stages ou périodes en milieu professionnel :

La formation comporte 801 heures (556h = 16 semaines) enseignement théorique et pratique en institut et 245 h (= 7 semaines de 35 h) en formation en milieu professionnel en y incluant les périodes en entreprise : ils constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle que nous développerons au chapitre VI.

- Périodes en milieu professionnel en secteur sanitaire et social et établissements de santé :
  - Parcours de soins de courte et longue durée (adulte, enfant) ou médicosocial (EHPAD, SSR...) et en santé mentale = 3 semaines soit 105h
  - Parcours Médecine d'urgence/SAMU-SMUR élargi aux soins intensifs
  - et/ou réanimation (adulte, enfant) = 2 semaines soit 70h
  - Période en entreprise de transport sanitaire = 2 semaines soit 70h

Avec au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend durant ces périodes en immersion professionnelle. Le choix institutionnel est de prioriser cette possibilité durant le stage professionnel.

#### 2.4.4. La formation en institut :

L'enseignement en institut comprend 5 blocs de compétences qui définissent 11 compétences et 10 modules. Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels. Ces enseignements pratiques permettent d'utiliser et d'optimiser la structure, les matériels existants sans surcoût.

Chaque bloc de compétences est sous la responsabilité d'un des membres de l'équipe pédagogique, en lien avec son expertise, définit en accord avec la direction : gestion des cours, des intervenants extérieurs et des évaluations formatives et certificatives.

Ci-après le descriptif du référentiel de formation avec les 5 blocs de compétences et ses 11 compétences qui s'y rattachent :

|                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                          |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions                                                                 | 1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage                                                                                            | 70h  |
|                                                                                                                                                       | 2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté                                                      | 70h  |
|                                                                                                                                                       | 3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient                                                                                    | 35h  |
| Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence    | 4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences                                                                                                                  | 105h |
|                                                                                                                                                       | 5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                            | 105h |
| Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière                                                      | 6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport                                     | 7h   |
|                                                                                                                                                       | 7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient       | 21h  |
| Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention | 8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés                 | 35h  |
|                                                                                                                                                       | 9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité                    |      |
| Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques                   | 10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels | 35h  |
|                                                                                                                                                       | 11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques          | 70h  |

Référentiel de compétences – Annexes II – arrêté de formation du 11 avril 2022 – (Annexes p 32)

Chaque formateur permanent de l'IRFA est également formateur aux gestes et soins d'urgence (GSU) ce qui ne génère pas de coût supplémentaire pour assurer ces sessions.

Pour la formation aux GSU de niveau 2 inscrit dans tout dispositif de formation en Santé, cet enseignement de 3 jours (inclus dans le bloc de compétences 2), se fera dans les locaux de la Tour Marcel BROT (salles équipées, personnel formé) en accord avec le centre d'enseignement de soins d'urgence ou CESU 54.

Dans le programme de formation a été inséré la **formation aux nouveaux actes professionnels pouvant être accomplis par les ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente (ou AMU) en collaboration avec le CESU** afin de répondre au nouvel arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation de ces nouveaux actes professionnels d'une durée de 21h. Une attestation individuelle nominative est délivrée à chaque apprenant par l'institut en fin de formation stipulant le suivi de la formation (selon arrêté) et sa capacité d'accomplir les actes professionnels définis à l'article R. 6311-17 du code de la santé publique.

Cette **formation, recommandée pour tous les ambulanciers diplômés d'Etat** avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, est délivrée aux professionnels de santé privés **participant activement à l'AMU** au sein de notre institut depuis 2024. C'est pour notre institut une ouverture vers la formation continue en mettant en exergue les compétences professionnelles de l'équipe pédagogique de l'IRFA, en collaboration avec le CESU, mais surtout en permettant à une population professionnelle qui accède peu aux formations dans leur parcours professionnel un suivi, maintien et montées en compétences. Il est bien entendu que cette formation sera aussi disponible pour les ambulanciers hospitaliers travaillant pour et avec la structure d'aide médicale urgente ou SAMU.

Les apprenants bénéficient de la **formation numérique en santé proposées en e-learning via ANS-Formation** depuis août 2025.

Cette formation s'inscrit dans le référentiel de compétences numérique en santé des ambulanciers et intègrent plusieurs blocs thématiques : gestion et protection des données de santé, communication en santé, cybersécurité, usage de la télémédecine, ainsi que recours aux outils de transmissions dématérialisées.

La mise en œuvre de ces enseignements suppose une approche pédagogique renouvelée, combinant sensibilisation à la sécurité numérique et présentation d'outils numériques utilisés dans le secteur du transport sanitaire.

Cette démarche vise à renforcer la maîtrise des compétences numériques des apprenants et à favoriser une démarche d'amélioration continue durant et après la formation.

La responsable pédagogique assurera le pilotage du numérique en santé au sein de l'institut sous la responsabilité de la Direction.

Le parcours Ambulancier est décliné sur une durée de 18h. Il est inclus dans le dispositif de formation aux cours des évaluations sur les blocs de compétences 1, 2 et 5 pour une durée de 18 h :

-  5h sur le bloc de compétences 1
-  5h sur le bloc de compétences 2
-  8h sur le bloc de compétences 5

Chaque référent pédagogique accompagnera son groupe d'apprenants et devra transmettre à la Direction les attestations de suivi individuel pour validation.

Il définira un calendrier de suivi pour son groupe d'apprenants dans un souci d'accompagnement de qualité.

Le calendrier leur est mis à disposition. Il est également disponible à l'ensemble de l'équipe pédagogique et la Direction.

Ce parcours n'est pas limité à du 100% e-learning : des interventions complémentaires, quiz et évaluations seront réalisés par les référents de blocs et/ou module afin de répondre au socle de compétences du numérique en santé (Annexe III de l'Arrêté du 5 juillet 2024)

### **III. VALEURS ET CONCEPTS DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA PÉDAGOGIE**

#### **3.1. Valeurs et principes partagés :**

Notre philosophie pédagogique est fondée sur les besoins des apprenants, les attentes institutionnelles ainsi que sur les orientations en matière de santé publique.

Nous souhaitons promouvoir un dispositif de formation qui permet à la fois aux apprenants de s'approprier les exigences professionnelles et de s'inscrire dans une dynamique de réussite. L'objectif est de professionnaliser le parcours de l'apprenant qui construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de connaissances, d'habiletés gestuelles et de savoirs relationnels.

Dans notre projet pédagogique la démarche réflexive occupe une place prépondérante au travers de différents travaux de réflexion (réalisation de fiches techniques, de cartes mentales, de lecture et d'analyse de situations professionnelles autour du prendre soin comme de la clinique ...).

L'initiation à la démarche réflexive doit encore être renforcée, face à l'évolution des technologies et des connaissances techniques en lien avec la santé.

Cette culture réflexive est essentielle dans l'amélioration de la qualité des soins. Dans ce contexte, les formateurs mettent en avant dans les différents blocs de compétences l'usage de documents professionnels en lien avec le prendre soin, les soins et la pratique ambulancière.

Notre stratégie pédagogique guide le futur professionnel de santé ambulancier vers un positionnement positif et constructif en développant ses capacités de coopération dans sa pratique quotidienne. Elle a pour ambition de fédérer les acteurs autour de valeurs partagées, dans une culture d'équipe qui définit sa conception de la formation des futurs professionnels.

### **3.2. Conception de l'alternance :**

Pour l'équipe pédagogique, l'alternance est un moyen de relier les connaissances et les savoir-faire de l'apprenant à des situations professionnelles lui permettant de se confronter à la réalité de l'exercice du métier. L'équipe pédagogique s'engage dans un véritable partenariat avec les professionnels du terrain en valorisant le savoir pratique nécessaire à la construction identitaire et professionnelle de l'apprenant. L'intention est de développer une réelle alliance apportant une dynamique complémentaire, indispensable au processus d'apprentissage.

### **3.3. Conception de l'apprentissage :**

Devenir apprenti est une occasion d'entrer rapidement en action. Cette action emporte l'apprenti dans la découverte du monde du travail par l'immersion dans la vie d'une entreprise de transport sanitaire, dans une organisation de travail avec des équipes de professionnels, ... L'expérientiel est aussi un moyen de se connaître dans l'action et de s'y préparer graduellement. La construction professionnelle, construction émotionnelle et construction technique sont parmi les nombreux avantages de l'apprentissage.

Pour ce faire, l'apprentissage repose sur des méthodes socioconstructivistes basées sur la réflexion, l'analyse des pratiques, la recherche, les travaux dirigés, associés à l'enseignement de contenus disciplinaires et méthodologiques. Un accent particulier est mis sur le travail d'exploitation des expériences faites sur le terrain afin d'amener l'apprenant à produire du savoir et à trouver les ressources nécessaires à la construction des compétences.

Dans le cadre de cet apprentissage, le formateur est un accompagnateur qui favorise les échanges, la prise de parole et le questionnement de l'apprenant au travers de situations emblématiques, rencontrées en stage ou de situations de recherche.

Ce mode d'apprentissage permet à l'apprenant de développer sa réflexivité en se questionnant sur le sens de l'action tout en tenant compte du contexte. Il construit ainsi son Savoir au travers de ses propres expériences.

L'hétérogénéité au sein de nos promotions d'apprenants ambulanciers conciliant cursus initiaux-et cursus partiels et aujourd'hui apprentis ambulanciers, favorise les interactions sociales propices aux apprentissages dans les processus d'apprentissage en situation de groupe et doit être vue comme une richesse pour le formateur.

Le travail en groupe offre des interactions sociales où l'apprentissage est double : apprendre des autres et apprendre de soi-même. Cette dynamique multiplie les échanges interindividuels, offre plus d'occasions de s'exprimer, valable en milieu clinique où la collaboration et le travail en groupe sont fondamentaux dans la réalisation des soins de qualité et dans des conditions optimales.

Travailler en groupe c'est donc collaborer, partager, échanger et dialoguer avec les pairs dans un contexte d'apprentissage. Cette dynamique a des effets positifs sur plusieurs plans entre autres le développement cognitif et la réussite

### 3.4. Le portfolio :

Le portfolio mis en place dans la nouvelle réingénierie est un véritable outil de communication qui favorise le lien entre terrain et formation.

À tout moment de la formation ou en milieu professionnel, il est à la disposition de l'ensemble des professionnels qui participent à l'encadrement et l'accompagnement de l'apprenant stagiaire (maître de stage, tuteur, professionnels de proximité, formateur référent de suivi pédagogique).

Il sert également à coordonner les interventions de chaque accompagnateur de l'apprenant stagiaire.

Pour l'apprenant il sert non seulement à visualiser le fil conducteur de ses apprentissages, à faire ses choix et à les argumenter mais encore à renforcer son potentiel. Le fait qu'il y ait traçabilité et valorisation de sa progression ne peut qu'aider l'apprenant dans son développement tant professionnel que personnel.

### 3.5. Conception de l'apprenant :

L'apprenant est au cœur du dispositif pédagogique comme adulte en formation ayant des acquis et des expériences. Il joue un rôle actif dans la construction de ses savoirs, de ses compétences grâce à sa pratique réflexive.

Il s'implique et mobilise tous les moyens à sa disposition pour être acteur dans sa formation et devenir un praticien autonome, responsable qui s'inscrit dans un processus de professionnalisation. Il fait part de ses difficultés et de ses besoins qu'il est en droit d'exprimer librement pour obtenir une aide pédagogique. Considéré comme un véritable partenaire dans l'amélioration continue de la qualité de la formation, l'équipe recueille le degré de satisfaction de l'apprenant quant à la formation dispensée.

### 3.6. Dispositif d'apprentissage :

L'apprentissage est un dispositif qui a été mis en place dès 2019. Il est ouvert selon certains critères :

- Être âgé de moins de 30 ans
- Documents administratifs, lettre de motivation avec description du projet professionnel et CV

Pour entrer dans ce dispositif il est nécessaire de se rapprocher d'un CFA : notre partenaire est Sant'Est

*« L'apprentissage permet d'avoir un pied dans l'entreprise »*

La formation prévoit un apprentissage progressif reparté sur une année à l'institut avec :

- + Un enseignement dispensé autour de 8 modules pour l'ancien programme et ce jusqu'au 31 décembre 2022 pour les apprentis entrés en formation avant le nouvel arrêté.
- + De 5 blocs de compétences pour le nouveau programme dès la rentrée prochaine en janvier 2023 avec d'autres apprenants en cursus initial : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupes et de séances d'apprentissage pratique et gestuel et des périodes en milieu professionnel hospitaliers avec en alternance une activité professionnelle dans une entreprise de transport sanitaire comme salarié apprenti.

Au préalable de ce projet professionnel une formation d'auxiliaire ambulancier qui passe de 70h à 91h (Arrêté du 11 avril 2022) devra être suivie avec délivrance d'une attestation de formation et de celle de la formation aux gestes et soins d'urgence pour intégrer une société de transport comme salarié auxiliaire ambulancier.

Un accompagnement pédagogique et un suivi de l'apprenti est assuré par un maître d'apprentissage et /ou un tuteur titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier. Tout au long de sa formation l'apprenti bénéficiera également d'un suivi personnalisé par un formateur de l'équipe pédagogique de l'institut.

Des échanges réguliers auront lieu avec le maître d'apprentissage, Sant'Est et le formateur référent de l'IRFA pour assurer le suivi de la progression de l'apprentissage jusqu'à la certification

La formation s'appuie aussi sur un processus de professionnalisation fondée et articulée sur l'alternance intégrative. L'expérience est partie intégrante de la formation. Elle devient le support et le vecteur central à l'organisation du processus de formation. Elle repose sur l'articulation de l'expérience professionnelle précédemment vécue et/ou celle en cours sur les lieux de stage avec les éléments théoriques et méthodologiques proposés en formation.

L'objectif est donc de permettre l'acquisition de compétences :

- Le savoir permet la maîtrise d'un champ de la connaissance et des techniques qui s'y réfèrent ;
- Le savoir-faire relève plus de pratiques acquises dans le cadre des expériences professionnelles et des mises en situations à l'institut ;
- Le savoir être relève de ce que l'on peut nommer d'une aptitude à entrer en relation avec d'autres, à se situer, à s'adapter aux situations, aux changements, aux innovations.

Les compétences se construisent en permanence de l'interaction entre formation et entreprise.

Les compétences acquises, sont des ressources mobilisant ses trois registres de la pratique:

- il s'agit alors de savoir agir avec compétences que l'apprenti ambulancier pourra partager avec ses pairs en formation initiale et ainsi les enrichir sur leurs futures pratiques professionnelles.

### **3.7 Le dispositif de formation des auxiliaires ambulanciers :**

L'ensemble de la formation comprend 91 heures d'enseignement théorique et pratique ayant lieu à l'Institut Régional de Formation des Ambulanciers.

Ces enseignements répondent aux attendus du référentiel de formation (Arrêté du 11 avril 2022).

La formation vise à inculquer au futur professionnel auxiliaire ambulancier conducteur de véhicule sanitaire léger ou équipier ambulancier, les connaissances et aptitudes nécessaires à l'obtention de l'attestation d'auxiliaire ambulancier. Le choix pédagogique a été de prioriser le découpage du contenu de la formation à celle des ambulanciers afin d'être au plus près des pratiques professionnelles auxquelles ces futurs auxiliaires ambulanciers sera confrontés quotidiennement. L'objectif est de leur permettre l'acquisition des fondamentaux nécessaires pour répondre aux différentes missions qu'ils réaliseront demain.

- ✚ La validation des compétences acquises durant ces 70h de formation permet la délivrance de : une attestation de formation de 70 heures
- ✚ La validation de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 de 21heures permet la délivrance par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 54) d'une attestation (AFGSU 2).

Il est à signaler, comme le précise l'arrêté, que la direction, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation, peut, ne pas délivrer l'attestation de formation si les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier.

## IV.L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

### 4.1.Définition :

Une de principales caractéristiques de l'accompagnement est la relation d'influence réciproque qui se joue entre, au minimum, deux personnes. L'accompagné est un individu avec ses projets, parcours et objectifs influencés par ses expériences vécues et construites dans l'interaction avec les autres, dans son environnement social, familial, culturel et professionnel.

Le formateur sera davantage considéré comme un facilitateur et le groupe de formation comme un terrain de jeu d'expérimentations, d'essais, d'erreurs et de belles réussites, stimulant le développement d'un apprenant motivé. Les connaissances et apprentissages ne seront plus les mêmes. Ils se devront d'être en lien avec la pratique de terrain de l'apprenant, chaque jour confronté à des situations-problèmes auxquelles il doit apporter une réponse adéquate.

La formation devra l'aider à faire face/répondre de manière adaptée à ces situations. Knowles nous indique à ce propos « *que ce sont les adultes eux-mêmes qui constituent la plus riche ressource de l'apprentissage* ».

En plaçant l'apprenant au centre de ses apprentissages, l'accompagnement pédagogique tel qu'il est formalisé lui procure un maillage personnalisé et sécurisé favorisant sa construction professionnelle et identitaire, l'aidant à surmonter ses difficultés et à apprécier ses réussites.

C'est pourquoi l'IRFA propose des ateliers de travaux dirigés encadrés par l'équipe pédagogique, qui sont susceptibles d'aider l'apprenant à gérer son stress et ses émotions.

La pratique d'accompagnement doit viser le développement du pouvoir d'agir de l'accompagné (Paul, 2010).

Cette démarche s'inscrit tout au long de la formation et engage une relation de confiance progressive plaçant l'apprenant dans une situation dynamique de développement individuel.

Les valeurs communes et la vision partagée au sein de l'équipe de formateurs ainsi que la coordination avec les partenaires de terrain offrent des conditions favorables aux apprentissages et permettent de répondre aux exigences de la formation.

### 4.2.Le formateur référent du suivi pédagogique :

Chaque apprenant à un formateur référent qui l'accompagne dans sa progression tout au long du dispositif de formation. Ce formateur, garant d'une vision globale de son parcours, est une personne ressource pour celui-ci grâce à la relation de confiance instaurée. Cet interlocuteur privilégié guide l'apprenant à chaque étape de sa progression et peut quelquefois revêtir le rôle de médiateur dans des situations complexes.

Les encouragements, et l'aide à la professionnalisation, apportés par le formateur référent, lors des différentes rencontres, amènent l'apprenant à évoluer dans ses représentations et participent à la construction de son identité professionnelle en donnant du sens au vécu en milieu professionnel / stage et en développant sa réflexivité.

### 4.3.Les modalités d'accompagnement :

#### 4.3.1. Le suivi pédagogique : un parcours personnalisé :

Le suivi pédagogique est un temps de rencontre individualisé ou collectif entre le formateur référent et les apprenants. Il permet au formateur référent d'être au plus proche du groupe d'apprenants dont il a la responsabilité afin de leur communiquer de l'information mais aussi de les guider au mieux par rapport aux attentes propres à chaque étape de la formation.

Il est formalisé par le nouveau référentiel de formation inscrit dans l'arrêté du 11 avril 2022 sur une totalité de 3h durant les 801h de formation.

Le suivi individuel, temps fort de partage, permet à l'apprenant de mesurer sa progression.

Le formateur référent favorise son questionnement pour lui permettre de s'autoévaluer et d'atteindre ses objectifs.

Le suivi pédagogique permet de :

- ✚ Analyser et valoriser la progression dans la formation
- ✚ Inciter l'apprenant à devenir un acteur responsable de sa formation
- ✚ Développer l'autonomie dans la progression et l'auto-évaluation
- ✚ L'aider à s'engager dans son projet professionnel
- ✚ Individualiser le parcours de l'apprenant

Un comportement inadapté amènera le référent pédagogique à élaborer avec l'apprenant un « *contrat pédagogique d'ordre comportemental* » dans un souci de médiation et d'accompagnement individualisé.

Par ailleurs, la direction reçoit individuellement les apprenants pour toutes les problématiques ne relevant pas du suivi pédagogique avec le formateur référent.

#### **4.3.2. Le soutien et la préparation aux évaluations :**

De nombreuses modalités d'évaluation sont mises en œuvre pour valider les acquisitions des différents blocs de compétences. Les apprenants peuvent bénéficier, outre la présentation de chaque bloc de compétences, d'accompagnements variés afin de les préparer au mieux à la réussite.

Cet accompagnement se fait soit en individuel, soit en petits groupes, soit sur demande des apprenants (après les cours), soit sur proposition des formateurs.

Il peut se décliner comme suit :

- Révisions pratiques de techniques professionnelles en groupe ;
- Révisions théoriques des connaissances (QCM, questions ouvertes, ...) individuel et/ ou en groupe ;
- Travaux réflexifs individuel et/ ou en groupe ;
- Etude des cas cliniques individuel et/ ou en groupe ;
- Rédaction et transmissions de bilans individuels et/ ou en groupe.

L'objectif de l'ensemble de ses évaluations formatives et de préparer chaque apprenant à l'évaluation certificative de chaque bloc de compétences évalué à l'institut.

#### **4.3.3. La préparation des périodes en milieu professionnel :**

Toutes les modalités d'accompagnement pour préparer et suivre l'apprenant stagiaire sont déclinées dans le chapitre VI relatif aux périodes en milieu professionnel

#### **4.3.4. Les analyses de situations/de pratiques :**

Développer la posture réflexive est une de nos priorités.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'organiser pour chaque bloc de compétences, des travaux de groupes pour favoriser l'émergence de l'analyse réflexive autour de situations réelles vécues durant leurs périodes en milieu professionnel et/ou des situations simulées. Animées en groupe par les formateurs de l'institut ces séquences ont pour finalité d'accompagner les apprenants qui ont vécu une situation de soins afin qu'elle se transforme en une véritable expérience. Ainsi, les échanges menés en groupe permettent non seulement à chaque participant de cheminer dans sa propre réflexion, mais surtout ils favorisent l'émergence de leur questionnement de futur professionnel.

De plus, afin de prévenir et diminuer les erreurs professionnelles, nous accompagnons ces futurs professionnels de santé lors du retour sur expérience (atelier retour de stage/ travaux de groupes).

Les échanges sont centrés sur le contexte de survenue de l'erreur, l'intention étant de :

- Développer chez l'apprenant la culture de l'erreur.
- Réaliser un travail d'analyse réflexive sur l'erreur et non la faute sans porter de jugement.
- Sensibiliser les autres apprenants quant à la survenue d'erreurs et à leurs circonstances.

- Tirer un enseignement afin de s'en servir à postériori et ainsi améliorer et sécuriser la prise en charge des patients.
- De favoriser une démarche d'amélioration continue dans leur future pratique professionnelle et de la transmettre.

#### **4.3.5. L'acquisition des compétences :**

Le nouveau référentiel de 2022 est basé sur 5 blocs de compétences, 11 compétences et 10 modules à acquérir par chaque apprenant durant sa formation.

L'accompagnement se réalisera dès le premier jour de formation (présentation du dispositif de formation, signature du contrat de collaboration présentation du portfolio et son utilité : il a pour but de faciliter l'appropriation de ces compétences et d'en comprendre les enjeux pour le futur professionnel.

### **V. LA FORMATION THÉORIQUE**

#### **5.1 Les principes pédagogiques :**

Le référentiel de formation est le support sur lequel s'appuie la formation. Les 5 blocs de compétences sont organisés dans une progression pédagogique afin de favoriser la construction des compétences. Elles sont sous la responsabilité des formateurs référents. Sur sollicitation de ces derniers, des intervenants extérieurs et professionnels de santé, participent aux interventions selon les domaines d'expertise.

Ces blocs de compétences sont la pierre angulaire du projet pédagogique. Chaque bloc représente le fil conducteur et permet de mettre en lien les différents savoirs théoriques mobilisés afin de structurer et formaliser les trois étapes du processus de formation : comprendre, agir, transférer.

La pédagogie ou plus exactement l'andragogie est essentiellement basée sur des méthodes dites actives (inductives) où les apprenants mobilisent les différents savoirs abordés en formation.

Les interventions sont organisées en cours magistraux mais surtout autour de travaux de groupe dirigés (classe inversée), travaux pratiques (situations cliniques ou simulées) mais aussi de jeux pédagogiques où les formateurs accompagnent les apprenants.

#### **5.2 Une méthode pédagogique innovante : la simulation en santé**

Pouvoir et savoir agir en situation impliquent pour l'apprenant de mobiliser des ressources théoriques, pratiques et relationnelles. Pour l'accompagner vers la professionnalisation, nous développons depuis quelques années l'approche par simulation sous différentes formes que nous déclinons tout au long de l'apprentissage (jeux de rôle, Simul'accouchement, exercice pluri professionnel autour des bilans ARM/ADE, ...).

La simulation entre dans le champ de pensée de la didactique professionnelle qui se propose « *d'apprendre des situations* ». (Pastré, 1999) ;

Afin d'étendre le champ des possibles en matière de simulation en santé, l'IRFA de Nancy a depuis 2024 « L'APPART » ou APprendre et PARTager un appartement qui reproduit un «réalisme physico-environnemental» un environnement de travail proche de la réalité professionnelle des ambulanciers et qui est aussi mutualisé avec les autres écoles et instituts avec des objectifs pédagogiques ciblés (ex : patient à domicile transporté en imagerie pour un contrôle post opératoire d'une prothèse totale de hanche ou PTH (IRFA/IFMEM).

Cette salle est couplée à une salle simulant un Centre de Réception de Régulation des Appels (CRR/C15) permettant de favoriser la collaboration entre ces deux futurs partenaires professionnels. Avec cette méthode pédagogique et grâce à la qualité et la diversité des équipements, l'apprenant :

- Est mis en immersion totale dans la situation professionnelle. L'erreur est « admise » et les circonstances de l'erreur sont analysées en groupe lors du débriefing afin de progresser dans les apprentissages.

- Est impliqué activement dans le processus d'apprentissage pour l'amener progressivement à prendre des décisions, endosser les responsabilités inhérentes à la profession et en adéquation avec son niveau de formation.
- Fait un bilan de ses acquisitions dans tous les domaines et voit où sont les axes d'amélioration en vue de progresser dans l'acquisition des compétences.

### 5.2.1 Les différents types de simulation :

Dans le panel des techniques de simulation existantes et disposée dans le guide HAS 2012, nous avons opté pour les suivantes :

- ✚ La simulation procédurale : « *Les simulateurs procéduraux permettent un apprentissage par la répétition de gestes dans une procédure, le plus souvent technique, et cela sans risque pour le patient.* »
- ✚ Le jeu de rôles : « *Technique pédagogique des habiletés relationnelles. Il s'agit de simuler une situation vraisemblable et en partie imprévisible dans un environnement fictif spécifique* »
- ✚ La simulation hybride : « *L'association de plusieurs techniques de simulations. Par exemple, la combinaison d'un patient standardisé (un formateur ou un apprenant joue le rôle de patient) et d'une partie de mannequin (...) contextualisée dans un environnement adéquat apporte du réalisme aux scénarios* ».

### 5.2.2 Les objectifs de la simulation en santé :

La première période en milieu professionnel autour du bloc 1- *Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions* - est source de nombreux questionnements, et l'apprenant confronte ses représentations mentales à la réalité du terrain.

C'est pourquoi, nos objectifs sont en lien avec les ressources à mettre en œuvre pour s'adapter aux situations professionnelles notamment en mobilisant les concepts du prendre soin et les enseignements vus en théorie. L'apprenant doit s'approprier les codes, les règles inhérentes à la profession tout en développant l'approche relationnelle de la personne soignée. Par le biais de la simulation, nous souhaitons également l'accompagner dans sa capacité à raisonner d'un point de vue clinique autour de l'accompagnement du patient dans ses déplacements ou installations avec ou sans dispositifs médicaux.

Les professionnels attendent une implication constante et des capacités à faire des liens de plus en plus complexes. Autour du bloc 2 - *Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence*. Les objectifs sont portés sur l'acquisition d'habiletés techniques, l'organisation des soins et le tutorat en milieu professionnel dans des services d'urgence ou assimilés (soins intensifs...).

L'accent est également mis sur la gestion des risques et la sécurité des patients.

Elle s'articule ensuite au cœur du métier autour des Bloc 3 - *Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière*- et Bloc 4 - *Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre* en tenant compte des situations d'intervention en mobilisant les connaissances acquises précédemment (prendre soin et précautions standard et complémentaires, la matériovigilance...).

Enfin le projet professionnel s'affine et le professionnel en devenir doit être un praticien responsable, autonome et réflexif. Cette consolidation des savoirs au sens large et de leur mobilisation dans l'agir s'articule autour du Bloc 5 - *Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier*, à la qualité / gestion des risques.

Nos objectifs pédagogiques visent à développer la posture professionnelle sur les versants :

- Responsabilité dans les décisions prises ;
- Qualité des informations transmises et conséquences sur les actions à mener ;
- Travail en collaboration dans le respect du champ de compétences.

## **VI. LES PÉRIODES EN MILIEU PROFESSIONNEL**

### **6.1. Notre politique autour des périodes en milieu professionnel :**

Afin d'harmoniser les pratiques d'encadrement des apprenants stagiaires, cette politique de périodes en milieu professionnel dans les établissements de soins publics et privés a été élaborée avec la coordinatrice des stages paramédicaux du Groupement Hospitalier de territoire (GHT) Sud Lorraine.

#### **6.1.1. Introduction – aspects réglementaires :**

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes, dans le cadre d'une pluri professionnalité, tel que le dispose l'arrêté du 11 avril 2022 relatif au diplôme d'Etat d'Ambulancier.

La formation ambulancière repose sur l'alternance entre les périodes en milieu professionnel et la formation théorique, ce qui suppose l'élaboration d'une politique de stage concertée entre instituts et établissements de santé, dans un partenariat structuré.

Les préconisations pour élaborer et mettre en œuvre cette politique de stage sont décrites dans l'instruction DGOS du 24/12/2016 relative aux stages.

Le décret du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire étend à l'échelle du GHT, l'élaboration d'une politique de stage coordonnée entre les instituts et les établissements hospitaliers parties au groupement.

La politique de stage à l'échelle du GHT vise à offrir aux apprenants un parcours en milieu professionnel diversifié et professionnalisant. Elle permet également de développer une culture d'amélioration continue du dispositif de formation.

La politique de stage a pour ambition de fédérer les acteurs autour de valeurs communes, et d'harmoniser les pratiques d'encadrement. Les stages en formation ambulancière se conçoivent comme un enrichissement mutuel entre apprenants et encadrants, qui favorise à la fois le développement de la qualité et de la sécurité des soins et l'évolution de la profession.

La politique de stage est intégrée au projet pédagogique des instituts de formation et au projet de soins des établissements de santé, pour une déclinaison concrète auprès des acteurs.

#### **6.1.2. Les valeurs partagées :**

Les valeurs partagées et véhiculées par l'ensemble des acteurs du dispositif d'encadrement, doivent permettre de créer un véritable esprit d'encadrement qui repose sur la notion de respect mutuel des personnes.

Les valeurs mobilisées au quotidien dans le processus d'apprentissage s'appuient sur des valeurs humanistes, telles que le respect, la bientraitance, l'engagement, valeurs fondatrices de la relation de confiance.

Les professionnels contribuant à l'encadrement de l'apprenant souhaitent également développer chez ce dernier la rigueur professionnelle, la remise en question ainsi que le sens des responsabilités, afin qu'il réponde de ses actes et prenne des décisions assumées, dans son champ de compétences, tout en discernant les règles sociales et professionnelles. L'apprenant doit être acteur de sa formation.

Ces valeurs partagées ont pour finalité d'améliorer les conditions d'encadrement. Elles guident l'ensemble des acteurs vers un positionnement positif et constructif en développant des capacités de coopération dans la pratique quotidienne.

#### **6.1.3. La finalité des périodes en milieu professionnel :**

L'alternance met en place un espace réflexif, centré sur l'analyse des pratiques.

Dans la formation cela représente une plus-value permettant à l'apprenant de questionner sa pratique, de découvrir les différents modes d'exercice de la profession, et de développer ses

compétences à travers les objectifs suivants :

- + Acquérir des compétences professionnelles et une posture réflexive avec l'aide des professionnels, en questionnant la pratique et en faisant des liens avec la théorie ;
- + S'inscrire dans un dispositif progressif de prise d'initiatives et de responsabilités tout en se confrontant à la réalité du métier. Faire preuve d'adaptabilité aux situations, à leur complexité et leur diversité ;
- + Faciliter le passage vers la vie professionnelle, l'emploi, en développant ses habiletés gestuelles et relationnelles. Prendre conscience de l'utilité des acquis techniques et théoriques en lien avec la situation clinique du patient, dans l'esprit d'une prise en charge globale ;
- + Valoriser les savoirs pratiques nécessaires au développement de la construction identitaire et professionnelle de l'étudiant ;
- + Mesurer les risques liés à l'exercice professionnel et s'approprier les différents champs de responsabilité ambulancière dans les fonctions de soins et d'encadrement.

#### 6.1.4. Le rôle des acteurs :

- + **Maître de stage/ Maître d'apprentissage** = Cadre de Santé d'un Etablissement de Santé ou Chef d'entreprise de transport sanitaire responsable de l'organisation de cette période de stage en milieu professionnel ;
- + Il est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage ;
- + **Tuteur** = aide-soignant +/- Infirmier /ambulancier SMUR / ambulancier privé responsable de votre encadrement pédagogique ;

- + Le tuteur représente la fonction pédagogique, en assurant l'accompagnement de l'apprenant sur la base d'une relation de confiance. Il le considère comme un apprenant, un futur collègue potentiel ;  
Il dispose de compétences pédagogiques et maîtrise les outils d'encadrement. En référence à l'instruction de la DGOS « *Afin de garantir aux étudiants un accompagnement en stage de qualité, il convient de professionnaliser la fonction de tuteur de stage et d'assurer aux professionnels concernés une formation adaptée et harmonisée sur l'ensemble du territoire* ».

La relation tutorale permet à l'apprenant de diminuer la distance qu'il peut appréhender initialement entre le « travail prescrit » (ce que vous avez appris à l'institut – procédures...) et le « travail réel », une réalité à laquelle il faut s'adapter ;

- + **Professionnels de proximité** = autres professionnels de l'équipe soignante qui accompagnent l'apprentissage et transmettent au tuteur ce qu'ils ont pu constater, observer. Il peut parfois être aussi tuteur.

Ces professionnels qualifiés assurent l'encadrement de l'apprenant au quotidien, en concertation avec le tuteur. Ils sont présents avec l'apprenant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes. Ils l'accompagnent dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu en milieu professionnel, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes. Ils ont des contacts avec le tuteur qui vient en soutien et en appui afin de faire le point sur l'encadrement de l'apprenant de manière régulière ;

- + **Formateur – référent pédagogique** = lien privilégié pendant les périodes en milieu professionnel et assure un contact selon nécessité avec le maître de stage/ maître d'apprentissage et /ou le tuteur. Le formateur référent il est responsable du suivi durant les périodes en milieu professionnel, il vient en appui et en soutien des équipes encadrantes.

Il accompagne les tuteurs en proposant son aide dans la gestion des difficultés. Il peut planifier des temps d'échanges entre encadrant, tuteur et apprenant selon leur besoin respectif.

Une complémentarité est nécessaire entre le formateur et les tuteurs pour la co-construction de la formation clinique ;

✚ **L'apprenant** : il joue un rôle actif dans la construction de son projet durant les différentes périodes en milieu professionnel. Il doit conjuguer la réalité d'une expérience en milieu professionnel et celle d'une situation de formation.

Cette situation d'apprenant doit lui permettre de se projeter en tant que futur professionnel, et travailler à la construction de son identité professionnelle.

Il doit se sentir responsable de ses actes, et opérer les liens avec ses connaissances théoriques. Il acquiert une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels, il s'inscrit dans une démarche volontaire de recherche et de curiosité professionnelle nécessaires au développement de ses compétences. Il fait preuve de respect face aux professionnels qui l'encadrent et s'inscrit dans un processus de valorisation du métier.

Responsabilités respectives des directions : la direction des établissements de santé ainsi que la direction de l'IRFA s'engagent à faciliter la mise en œuvre de cette politique de stage. Pour ce faire, en complément, la responsable pédagogique peut être sollicitée pour présenter le dispositif de formation, le portfolio afin de favoriser les échanges et l'accompagnement de l'apprenant stagiaire.

## **6.2. La coordination des périodes en milieu professionnel :**

Elle est assurée par la Direction de l'institut et la coordinatrice des stages paramédicaux, en concertation avec la responsable pédagogique et les formateurs.

Elle est chargée de :

- ✚ Assurer l'affectation des apprenants, en fonction du parcours et des modalités pédagogiques ;
- ✚ Proposer une affectation, au choix de l'apprenant, pour la période en milieu professionnel ambulancier ;
- ✚ Assurer la gestion de l'offre de stage en veillant à la notion de stage qualifiant
- ✚ Participer à la prospection et au développement des nouveaux terrains professionnels ;
- ✚ Assurer le suivi administratif avec l'aide du secrétariat ;
- ✚ Représenter l'interface entre les différents professionnels de stage et l'IRFA, pour toute question d'ordre réglementaire, administrative et d'organisation.

## **6.3. La préparation et le suivi des apprenants en milieu professionnel :**

### **6.3.1. Préparation des périodes en milieu professionnel :**

Avant le départ en période en milieu professionnel, une préparation est assurée par les formateurs. De plus un suivi pédagogique entre formateur référent et apprenant est formalisé.

Au cours de ce suivi, l'apprenant formule ses objectifs personnels en fonction des ressources du terrain, de son niveau d'acquisition, et de ses besoins de progression. L'apprenant fait figurer l'ensemble de ses objectifs dans le portfolio.

L'apprenant peut dans les milieux professionnels accéder au « livret d'accueil » qui lui aussi peut l'aider à formuler des objectifs ciblés.

Sur le terrain professionnel, l'apprenant présente ses objectifs à l'encadrement et/ou au tuteur de stage ou aux professionnels de proximité si le tuteur n'est pas nommé sur le terrain de stage, afin de les réajuster, et de les adapter aux ressources de la structure de soins.

### **6.3.2. Suivi des périodes en milieux professionnel :**

Sur chaque période en milieu professionnel, a lieu un suivi qui correspond à un contact avec l'apprenant pour s'assurer que le stage se déroule dans les meilleures conditions voire une visite du formateur référent à la demande de l'apprenant stagiaire ou de l'encadrement.

Si l'apprenant est dans un dispositif d'apprentissage un suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel sera réalisé par le formateur référent complété par deux entretiens au sein de

l'entreprise de transport sanitaire en présence d'un professionnel du Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Ce suivi personnalisé a pour but d'accompagner l'apprenant et de faire le point avec lui sur l'ensemble des objectifs pédagogiques à atteindre, ainsi que de questionner son parcours d'apprentissage clinique.

L'apprenant a également la possibilité de solliciter un suivi ou une rencontre avec le formateur référent, lorsqu'il en ressent le besoin, et en cas de difficultés.

## **VII. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION**

### **7.1. Evaluation des blocs de compétences :**

Les principes d'évaluation et de validation des blocs de compétences sont déclinés dans le référentiel de formation.

Dans ce référentiel sont mentionnés les recommandations et modalités pédagogiques ainsi que les critères d'évaluations au regard des différents modules si rattachant.

L'orientation de l'Institut de Formation Régional des Ambulanciers de Nancy est de faire de l'évaluation une activité d'apprentissage au service de la réussite.

Pour chaque évaluation une réflexion pédagogique est menée entre les formateurs référents du bloc de compétences, des formateurs et de la direction, permettant de préciser l'intention pédagogique de l'évaluation.

Les évaluations font l'objet de préparation aux épreuves dans un processus d'accompagnement collectif : travaux pratiques en groupe ou individuel (Suivi Pédagogique), dans le but de favoriser la réussite des apprenants, leurs capacités à répondre aux exigences réglementaires et aux attentes de l'Institut de Formation. Il s'agit d'instaurer un climat de confiance et de doter l'évaluation d'une orientation formative en y intégrant l'autoévaluation dans un objectif de progression de l'apprenant.

Pour ce faire des évaluations écrites autour des connaissances, des mises en situations professionnelles simulées et des études de cas sont déployées en amont des évaluations certificatives.

Les évaluations sont planifiées dans le dispositif de formation à la fin de chaque bloc de compétences. Nous noterons que le bloc de compétences 3 est le seul à ne pas être validé à l'institut : les compétences seront validées au décours de la période en entreprises de transports sanitaires privées.

Ces évaluations sont de formes variées et répondent aux attendus du l'arrêté du 11 avril 2022 :

- Evaluations pratiques comportant :

- ✓ Une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical ;
- ✓ La validation de la formation GSU 2 ;
- ✓ Une étude de situation pouvant comporter une pratique simulée autour de l'entretien des matériels et installations du véhicule adapté.

- Evaluations orales et écrites autour d'une étude de situation identifiée en stage.

Tous les sujets d'évaluations sont soumis à la Direction en équipe pour validation.

Tous les blocs de compétences font l'objet d'une première session d'évaluation, puis d'une session de rattrapage pour les apprenants qui n'ont pas obtenu la validation du bloc de compétence à l'issue de la première session. Ils doivent obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences.

L'ensemble des sessions d'évaluation certificatives initiales figurent sur le planning de formation transmis aux apprenants dès le début du dispositif de formation. Les épreuves de rattrapages sont couplées aux épreuves suivantes selon le nombre d'apprenants concernés.

## **7.2. Les outils d'évaluation :**

Nous avons fait le choix d'utiliser les grilles critériées pour évaluer les candidats depuis 2014 suite à un travail de recherche mené dans le cadre d'un Diplôme Inter Universitaire<sup>9</sup> autour de l'évaluation certificative : l'utilisation d'une fiche critériée a pour objectif de permettre d'affiner l'observation et donc de limiter la subjectivité des évaluateurs, l'encadrer et de renforcer l'objectivité.

Pour ce nouveau référentiel nous poursuivons l'usage de cet outil qui permet aussi d'apporter des réponses pertinentes, ciblées et factuelles au candidat ajourné afin qu'il puisse réajuster et/ ou comprendre où il doit réajuster pour l'épreuve de rattrapage.

À chaque bloc de compétence nous sommes en train de créer de nouvelles grilles critériées au regard des critères et indicateurs définis par le nouvel Arrêté.

## **7.3. Evaluation du parcours en milieu professionnel :**

Au cours chaque période en milieu professionnel, l'apprenant bénéficie d'un bilan intermédiaire lui permettant de faire le point sur ses acquisitions et de mesurer le niveau attendu. Pour ce faire l'apprenant stagiaire à l'aide de son portfolio s'autoévalue au regard des blocs de compétences à acquérir.

Un échange avec son tuteur lui permettra de connaître son avis, son constat, ses conseils et/ou remarques pour faciliter sa progression et ainsi de confirmer ses acquis professionnels, mais aussi les axes d'amélioration, identifier les difficultés à prendre en compte pour la fin de la période de stage et ainsi pouvoir réajuster.

En fin de période l'apprenant stagiaire réalise une deuxième auto-évaluation sur sa montée en compétences, ses axes d'amélioration, voire les points qu'il lui reste à acquérir => cela lui permet de cibler les prochains objectifs à fixer pour la prochaine période en milieu professionnel.

L'évaluation sur le terrain est organisée par les professionnels de santé au travers d'un regard croisé d'un point de vue clinique et pédagogique.

L'évaluation de fin de stage est réalisée par le tuteur en présence de l'apprenant. Le maître de stage, quant à lui, évalue avec l'apprenant l'acquisition des compétences en stage (« Evaluation de l'acquisition des compétences »).

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant en annexe IX du présent arrêté, à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences.

Quelle que soit l'évaluation une traçabilité permet un suivi de l'apprenant tout au long du dispositif de formation.

## **7.4. Les dispenses de scolarité :**

Certains apprenants bénéficient d'une dispense de scolarité en regard de leurs modalités d'admission en formation et de leur cursus d'études et/ou professionnel précédent.

Ces dispenses sont inscrites dans l'annexe X de l'arrêté du 11 avril 2022 et concernent les personnes titulaires d'un des diplômes énumérés ci-après de niveau 3,4 et 5 :

- Le diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles

- Le titre professionnel d'agent de service médico-social
- Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger
- Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical
- Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne
- Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires
- Le baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises

Un diplôme d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale ou de technicien de laboratoire médical

Afin d'adapter au mieux le parcours de ces apprenants à leurs besoins, et d'optimiser le temps dispensé à l'apprentissage, une rencontre entre les apprenants et la direction de l'IRFA est planifiée en amont du dispositif de formation.

Concernant les modules et/ou blocs de compétences dispensées, ces apprenants ont la possibilité de :

- + Suivre sur une plateforme collaborative les supports de cours dématérialisés des enseignements dispensés s'ils souhaitent remettre à jour leurs connaissances précédemment acquises ;
- + Mise à disposition d'ordinateurs portables pour ceux qui n'en seraient pas pourvus durant la formation ;
- + Opter pour consacrer le temps libéré à un approfondissement de connaissances dans des domaines qui leur paraissent plus difficilement accessibles. Le centre de documentation reste à leur disposition, le cas échéant, ainsi que les formateurs de l'institut.

Concernant la période de stages dont ils sont dispensés il appartient à ces apprenants de se remettre à disposition de leur employeur, s'ils sont déjà sur contrat, pendant la durée du stage.

## **7.5. Evaluation de la qualité de la formation :**

### **7.5.1. Evaluation auprès des apprenants :**

- Evaluation du degré de satisfaction du terrain de stage à chaque retour de période en milieu professionnel ;
- Evaluation du degré de satisfaction en fin de session de formation ;
- Auprès des nouveaux diplômés au terme d'une année d'exercice. (Sous forme de questionnaire) ;
- Evaluation après chaque fin de bloc de compétences.

### **7.5.2. Evaluation auprès des professionnels :**

- Adéquation de la formation aux exigences professionnelles. Questionnaire à l'issue des deux premières sessions de formation auprès des employeurs ;
- Ce questionnaire permettra également à l'Institut de s'adapter aux probables évolutions à venir de l'exercice professionnel.

## VIII. Finalités

La formation des ambulanciers a pour finalité de permettre au futur professionnel de santé une prise en soin humanisée et sûre dans le respect des règles éthiques et juridiques, assumant pleinement ce rôle d'interface entre les différents professionnels concernés par la prise en soins d'un patient.

### 8.1. Les objectifs généraux et opérationnels :

En fin de formation, l'apprenant doit être en capacité de répondre aux missions et activités inhérentes au métier d'ambulancier qui sont définies autour de 7 domaines d'activités :

- + Prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé ;
- + Réalisation d'un recueil de données cliniques du patient, mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmission des données ;
- + Contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre Transport sanitaire du patient ;
- + Contrôle et entretien des matériels, équipements et installations du véhicule ;
- + Traçabilité des informations liées au patient transporté et renseignement du dossier de prestation ambulancière ;
- + Travail en équipe, traçabilité et transmission de savoir-faire issus de sa pratique professionnelle.

### 8.2. Valeurs et principes :

L'intégrité englobe des notions comme l'équité, l'honnêteté, la rigueur professionnelle, faire équipe, respect, engagement et bienveillance.

Le respect des règles éthiques et déontologiques avec lequel les soins doivent s'effectuer. La dignité de la personne, que ce soit dans la relation de soin ou dans toute autre situation de travail, se doit d'être préservée.

Les principes pédagogiques développés par l'institut :

- + Progression
- + Initiative
- + Autonomie
- + Réflexivité
- + Responsabilisation

Afin de répondre à ces principes :

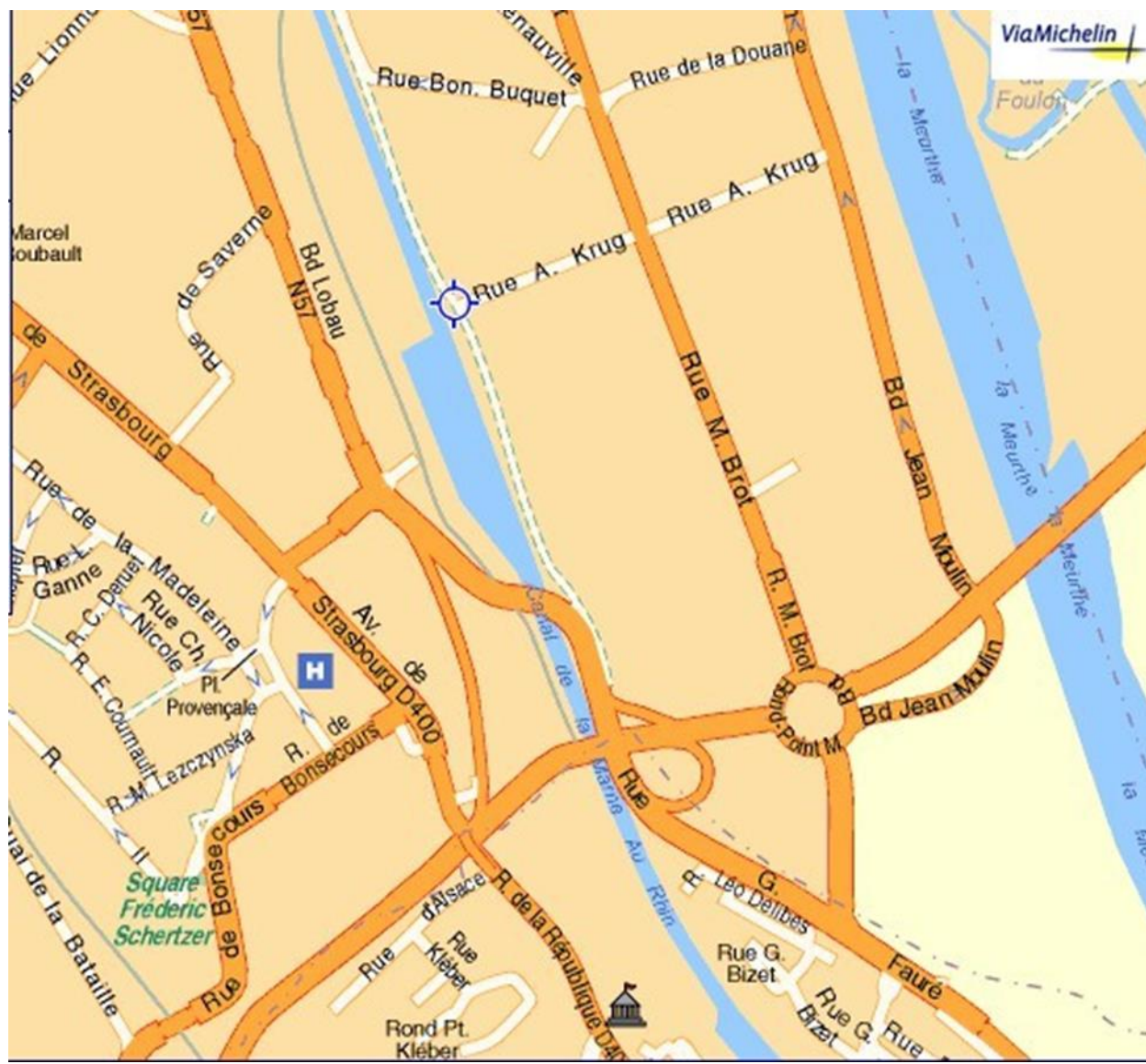
- Développement de la créativité et de la faculté d'adaptation de l'apprenant futur professionnel ambulancier en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé ;
- Réflexion sur un projet professionnel en fonction des aspirations de l'apprenant et du projet pédagogique de l'institut ;
- Cohérence entre les objectifs de formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles ;
- Suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'apprenant ;
- Actualisation régulière à venir du programme de formation au terme de la première session de formation avec le programme de 2022 ;
- Développement d'une stratégie de communication interne avec les apprenants.

De plus nous sommes vigilants à faciliter la communication entre les apprenants et l'institut.

Le secrétariat est accessible à tous en cas de besoin.

- Des tableaux d'affichage sont à la disposition des apprenants à proximité de leur salle de cours et dans le couloir du secrétariat. Ils servent de trait d'union entre l'équipe administrative et pédagogique et les apprenants ;
- Des délégués de promotion, élus en début de session, font le lien entre le secrétariat l'équipe et les collègues de promotion, 2 fois par jour ;

- Chaque apprenant à un formateur référent dont les rencontres sont formalisées (contrat de suivi et de collaboration) dans le cadre du suivi pédagogique, mais également à la demande, en fonction des besoins, par l'un ou l'autre, ou sur demande de la direction ;
- Le règlement intérieur validé en conseil pédagogique et en ICOGI, signé et approuvé en amont de la rentrée par chacun des apprenants, est redonné le 1er jour par la Directrice de l'Institut de Formation qui est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont elle a la charge ;
- Création d'un site intranet « campus CHRU NANCY » - Sites des écoles et instituts du CHRU- permettant de véhiculer des informations mises à jour, de télécharger les dossiers d'inscription pour les postulants, de mettre en ligne les résultats de concours ou examens.
- Mise en lien (sécurisée) de l'ensemble des supports pédagogiques pour les apprenants en formation, avec mise à disposition, d'ordinateurs et d'imprimantes.



### Pour information :

🚦 Depuis la gare SNCF :

**Ligne T2** - Arrêt Nancy Gare □ Arrêt Achille Lévy Informations

complémentaires sur le site du Réseau Stan [www.reseau-stan.com](http://www.reseau-stan.com)

A PROXIMITE DU CONFORAMA :



Entrée parking de la Tour, Rue Marcel Brot